



École du Sommet

Fierté – Engagement - Empathie

INFORMATIONS GÉNÉRALES 2026-2027

1- Site web de l'école

Nous vous invitons à consulter notre site web somet.cssd.gouv.qc.ca. Vous y retrouverez, en version électronique, diverses informations pertinentes pour la prochaine année scolaire.

2- Vente des cahiers d'exercices par la librairie COOPSCO

Vous devez vous procurer les cahiers d'exercices de votre enfant à la librairie COOPSCO avant le 8 août afin de les recevoir à temps pour la rentrée. Pour faciliter les achats, une succursale s'est installée temporairement au 1867, route du Carrefour, local 3, Val-des-Monts. Vous pouvez vous y rendre directement ou faire l'achat en ligne. Vous trouverez la procédure en pièce jointe.

3- Liste des effets scolaires 2026-2027 et paiement des frais chargés aux parents

Nous déposons, sur le site web de l'établissement, la liste qui comprend tous les effets scolaires ainsi que le montant à prévoir pour les cahiers d'exercices et les frais exigés aux parents. Vous pouvez vous procurer les effets scolaires au magasin de votre choix. Nous vous encourageons à utiliser les effets de la dernière année qui sont réutilisables.

Lors de la première semaine d'école, l'état de compte sera disponible sur le portail de votre enfant. Vous recevrez un courriel pour vous en aviser. Le paiement par Internet est obligatoire, aucun argent comptant ne sera accepté. La procédure vous sera acheminée en août. Vous aurez jusqu'au vendredi 11 septembre pour effectuer le paiement. Veuillez prendre note que vous devez payer le « montant exact » indiqué sur l'état de compte, car il n'y aura pas de remboursement monétaire. L'argent en trop sera déposé dans le compte soutien aux familles.

4- Identification des effets scolaires

Tous les effets scolaires (incluant crayons de couleur, crayons à mine, stylos et marqueurs) ainsi que les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant. Cette identification facilite grandement la distribution des objets perdus.

5- Préscolaire 4 ans et 5 ans

Une entrée progressive aura lieu dans la première semaine d'école. D'autres détails vous sont transmis sous l'onglet « préscolaire ».

6- Éducation physique

Votre enfant doit avoir une paire d'espadrilles d'intérieur (et non des souliers d'extérieur) avec lacets et ne marquant pas le plancher pour les groupes de la 3^e à la 6^e année (à laisser à l'école). Les espadrilles avec velcro sont permises pour les petits du préscolaire à la 2^e année. Les espadrilles plate-forme ou de type « skate » sont interdites, car elles ne sont pas sécuritaires.

7- Chaussures sécuritaires sur la cour

Il est important que les élèves soient bien chaussés pour jouer aux diverses activités sur la cour telles : partie de soccer, trottinette ou bâton sauteur, arène de gaga Ball, grimper sur la structure de jeux, etc. Il serait important, afin d'éviter les blessures, de porter des espadrilles ou sandales ajustées et fermés pour bien soutenir le pied.

8- Inscription au Service de garde

À partir du lundi 10 août, il vous sera possible de communiquer avec le Service de garde au **819 931-2304** afin d'y inscrire votre enfant si cette démarche n'a pas déjà été effectuée. Le service de garde sera offert au courant des journées pédagogiques du 25 au 28 août. Votre enfant doit être inscrit pour y participer.

9- Absences et retard

La direction de l'école, avec l'aide des enseignants et de la secrétaire, est responsable du contrôle des absences et des retards. Les parents ont la responsabilité d'aviser l'enseignant de l'enfant en déclarant l'absence de son enfant sur l'application **Clic-École** ou en téléphonant **au secrétariat de l'école avant 8h15 au 819-931-2303**.

Chaque minute de classe est importante pour votre enfant, et ce, de la maternelle à la fin de son cheminement scolaire. Il est important d'être vigilant, car ceci pourrait affecter le rendement scolaire de votre enfant qui dans certains cas devra reprendre les travaux non effectués.

10- Changement d'adresse et de numéro de téléphone

En tout temps, le parent ou le tuteur doit laisser un numéro de téléphone (maison, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un, et ce, même si ce numéro n'est pas public. C'est un renseignement qui demeure à l'usage exclusif de l'école. Également, tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé au secrétariat.

11- Horaire de l'école

Secrétariat

Ouvert	8 h 15 à 12 h 15
Fermé	12 h 15 à 13 h 15
Ouvert	13 h 15 à 16 h 15

Préscolaire

AM-	8 h 40 à 12 h 05
Dîner	12 h 05 à 13 h 20
PM-	13 h 25 à 14 h 53

Primaire

AM-	8 h 40 à 12 h 05
Dîner	12 h 05 à 13 h 20
PM-	13 h 25 à 15 h 45

12- Départ pendant les heures de classes

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe sauf à la demande des parents. Ces derniers doivent alors informer l'école par écrit, et ceci avant 9h00 le matin.

La personne qui vient chercher l'enfant doit :

- 1) se présenter au secrétariat ;
- 2) s'identifier et attendre l'arrivée de l'enfant
- 3) signer le registre pour le départ de l'enfant.

Il est suggéré de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou ailleurs en dehors des heures de classe et de **retirer l'enfant de l'école seulement dans des situations exceptionnelles.**

13- Dîneurs et dîneuses

Les élèves transportés obligatoirement par autobus dînent à l'école. Dans le cas contraire, les parents avisent l'école par écrit. Les dîneurs doivent respecter les règles de conduite données par les personnes qui supervisent. Les élèves qui bénéficient de l'accommodement au transport ne peuvent dîner à l'école, sauf s'ils sont inscrits au service de garde.

14- Maladie ou accident

Si jamais votre enfant est victime d'un accident grave ou d'un malaise à l'école, une personne de l'école communiquera immédiatement avec vous afin que vous veniez le chercher dans les plus brefs délais. Dans un cas d'urgence, s'il y a impossibilité de vous rejoindre, nous prendrons les mesures qui s'imposent, et ce, à partir des renseignements consignés sur la fiche de santé remplie au début de l'année scolaire. Il est très important que votre enfant avise son titulaire ou le spécialiste, de toute blessure ou malaise qui l'affecterait, surtout à une récréation ou au retour en classe.

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse ou d'une pédiculose, il est très important d'aviser la secrétaire de l'école ou l'enseignant. Il est essentiel de préciser le diagnostic, car nous devons prendre des mesures spéciales notamment pour les poux.

15- Médicaments

Il est défendu au personnel de l'école de donner quelque médicament que ce soit à un élève (ex : Tylenol, etc.). Cependant, si votre enfant souffre d'une maladie ou d'une allergie et qu'il doit prendre un médicament de façon régulière ou occasionnelle sur les heures de classe ou du service de garde, vous devez remplir le formulaire « Autorisation d'administration d'un médicament à l'école ». Le médicament ne doit en aucun cas être placé dans le sac à dos ou dans la boîte à goûter de votre enfant. Les médicaments avec prescriptions sont gardés sous clés à l'infirmerie de l'école et un registre doit être rempli par le personnel lors de l'administration de celui-ci.

16- Transport

Un élève qui ne respecte pas les règlements du transport reçoit une feuille d'avertissement. Au troisième avertissement, une suspension du transport pour une journée est prévue. S'il y a des infractions répétées, le dossier sera étudié, les suspensions seront prolongées et l'élève pourra éventuellement perdre le droit au transport scolaire. Également, l'élève qui prend l'autobus n'a pas la permission de retourner chez lui à pied considérant que les environs de l'école ne sont pas sécurisés pour les marcheurs.

17- Visiteurs

La porte de l'entrée principale de l'école est munie d'un système de porte automatique. Par mesure de sécurité, toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au secrétariat. La surveillance sur la cour s'effectue par le personnel de l'école. **En aucun temps, les parents ne sont autorisés à entrer sur la cour ou à intervenir auprès des élèves.**



Julie Côté
Directrice